



HAL
open science

Les identités fragiles. La “ jeunesse ” et l’ “ immigration ” sous des regards sociologiques

Marc Breviglieri, Joan Stavo-Debauge

► To cite this version:

Marc Breviglieri, Joan Stavo-Debauge. Les identités fragiles. La “ jeunesse ” et l’ “ immigration ” sous des regards sociologiques. Cicchelli-Pugeault, C.; Cicchelli, V.; Ragi, T. Ce que nous savons des jeunes, PUF, pp.159-176, 2004. hal-03249493

HAL Id: hal-03249493

<https://hal.science/hal-03249493>

Submitted on 24 Jun 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES IDENTITÉS FRAGILES

LA « JEUNESSE » ET L' « IMMIGRATION » SOUS DES REGARDS SOCIOLOGIQUES ¹

MARC BREVIGLIERI (GSPM/EHESS et Université de Paris-Descartes) & JOAN STAVO-DEBAUGE (GSPM/EHESS)

Réf.: Breviglieri, M. & Stavo-Debauge, J., (2004), « Les identités fragiles. La « jeunesse » et l' « immigration » sous des regards sociologiques », in Cicchelli-Pugeault, C., Cicchelli, V. et Ragi, T., *Les jeunes. Liens, risques et engagements*, PUF, Paris, 159-176.

S'il existe un point récurrent, pour ne pas dire un trait commun, à un large pan de la littérature sociologique consacrée aux « jeunes issus de l'immigration », c'est sa très nette focalisation sur la question identitaire. Focalisation qui aboutira à la mise en forme de la catégorie « jeunes issus de l'immigration », et qui s'est exercée en particulier sur une catégorie de la population semblant, plus que toutes autres, figurer les soucis que suscitent les enfants de parents immigrés : les enfants des familles *maghrébines* et *ouvrières* nés au moment du « regroupement familial ».

Il est remarquable, aussi, que cette littérature se trouve étroitement liée tant aux remous politiques et institutionnels qu'aux mouvements de l'opinion publique². Collant aux rythmes de l'agenda politique³ et de la parution de problèmes publics embarquant l'immigration (allant des relogements dans les 70' à la régularisation, aujourd'hui en question, des sans-papiers), cette littérature poursuit ainsi une histoire *se faisant*, histoire qu'elle suscite, qu'elle prévient, dont elle se garde et qu'elle juge, et dans laquelle se trouverait intriqué le devenir des enfants d'immigrés.

Une écriture inquiète

Du coup, se découvre une écriture nettement *tenue* par un principe de *responsabilité* (par où il s'agit pour le chercheur de démasquer le mal et de dévoiler le bien), et par certaines *hantises*, nourries

¹ Cet article entend donner un bref aperçu de 25 années de littérature sociologique appliquée spécifiquement à la jeunesse immigrée ou selon la désignation usuelle « issue de l'immigration ». Notre « état-des-savoir » n'en sera pas, à proprement parler, un. L'état est un exercice qui empêche de se donner une vue dynamique. Or c'est une telle vue que l'on tentera d'accorder à cette littérature. Ou plutôt à cette *écriture*, à ses mouvements et à ses desseins, car c'est de cela dont il sera question.

² Opinion publique souvent traduite, ou appréhendée, par le vote FN.

³ MAHNIG, H., « La question de « l'intégration » ou comment les immigrés deviennent un enjeu politique. Une comparaison entre la France, l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suisse », *Sociétés Contemporaines*, n° 33-34, 1999.

de *fâcheux précédents* ou d'*exotiques contre-modèles*⁴, qui attirent son attention et ouvrent des inquiétudes quant à ce qui se discerne comme de dangereuses « propensions ». Cela n'est alors pas sans donner à cette écriture des tours fortement *politisés*. Par là, nous entendons une écriture qui, dans son mouvement et sa formulation même, vise la question publique, et cela depuis une position publique, soit, en prenant appui sur un sens moral et des grammaires de la justice⁵.

Ce double souci, comme concernant moral pour ceux qui sont objets de l'enquête *et* crainte d'un mésusage ou d'un devenir indésirable des catégories produites, nous a donné alors le sentiment de voir apparaître des *cycles d'écriture*. Ce sont de tels cycles que l'on visera et qui nous permettront de rendre compte, en son mouvement, de l'écriture des textes sociologiques et de leur enchaînement. Sommairement, l'on peut dire que ces cycles dessinent un processus récursif se déployant entre des gestes d'*alerte* (par où il s'agit pour le scripteur de *tenir en éveil* les agents publics et la communauté scientifique en montrant des *maux* effectifs ou en annonçant des *dangers*) et d'*apaisement de l'inquiétude* (par lesquels il s'agit alors de *rassurer* « l'opinion publique », en ébranlant le « sens commun » dans ses *a priori* et, parfois, la communauté scientifique elle-même, laquelle se serait émue et inquiétée un peu trop prestement)⁶.

« Jeunesse » et « immigration » se réfléchissent dans des problématiques communes

S'il nous semble qu'ici l'écriture sociologique paraît éminemment portée par un double mouvement d'alertes et d'apaisements, ce qui revient alors à faire de l'inquiétude un vecteur central de l'attention du sociologue, c'est que l'objet sur lequel elle porte, « l'enfant d'immigré », le « jeune de parent d'immigré », appelle une vue temporellement orientée vers le futur. Cela parce que les deux éléments (*enfant* et *immigré*) qui composent l'objet soumis à l'empire du regard sociologique déclarent des propriétés spécifiquement problématiques.

En effet, comme l'enfant (ou le « jeune ») est celui qui « venant *au* monde » dans une condition de dépendance et de relative incapacité doit être équipé des capacités requises pour les épreuves par lesquelles des adultes font société, par quoi il pourra être déclaré et se déclarer « *du* monde et *pour* le monde », il se trouve alors que l'attention s'ordonne à la considération d'un *devenir*. Devenir incertain qui soulève une émotion d'inquiétude.

« L'immigré » appelle une semblable attention. Puisque s'il n'est pas celui qui « vient au monde », il est celui qui « vient à *un* monde » (depuis un autre) pour lequel il se présente peu ou mal équipé et

⁴ Le précédent colonial et la crainte de la ré-effectuation de ses formes s'est vu rejoint, aux alentours des années 90, par une nouvelle hantise tendue par la crainte d'un devenir anglo-saxon des modalités publiques de traitement et de caractérisation des « jeunes issus de l'immigration » – avec ses supposés modèles « communautariste » ou « multiculturaliste » et ses « ghettos » –.

⁵ Boltanski, L. & Thévenot, L., *De la justification*, Gallimard, 1991.

⁶ Sur le thème des gestes politiques et moraux, cf. PATTARONI, L., « Le geste moral : perspective sociologique sur les modalités du vivre ensemble », *Carnets de Bord*, 2, 2001.

dont on attend qu'il puisse, à l'issue d'un parcours, se dire et être dit partie prenante « de ce monde ». C'est donc aussi son devenir qui appelle une appréciation anxieuse.

Cette parenté pragmatique de l'enfant et de l'immigré n'est pas sans se vérifier, et les thèmes qu'ils suscitent poursuivent de mêmes préoccupations relatives aux questions de *l'individu* et de la *communauté*. De telles préoccupations s'étaient sur l'identification de plusieurs lieux de *vulnérabilité*⁷, qui dessineront tant les sources relatives aux obstacles de l'édification de *l'appartenance* à la communauté que la *fragilité* qui fait pressentir les difficultés de l'avènement de l'individu comme tel. En deux temps, seront envisagées (i) l'inquiétude sur *l'identité* de *l'immigré* (d'origine) qui, d'une certaine façon, vient prendre appui et reflet sur la figure du jeune et par où se pose, de front, la question de *l'appartenance* et (ii) l'inquiétude sur *l'identité* du *jeune* qui, symétriquement, s'en va prendre appui et reflet sur la figure de l'immigré et où se pose alors la question de *l'autonomisation* de *l'individu* et de l'advenue d'un *sujet de droit*.

1. Appartenir pleinement à la communauté comme premier horizon

Il ne paraît guère surprenant que la littérature qui mène l'enquête sur des jeunes, saisis sous l'angle de leur lien à l'immigration, déplace massivement des inquiétudes quant à *l'appartenance*. Car, en effet, *immigré* se dit de celui qui vient, et qui plus est d'un ailleurs excentrique – excentrique bien entendu pour ceux qui le voient venir. En tant qu'il est le « nouveau-venu », se pose alors bien vite la question de la fragilité de son appartenance, ou plutôt, de son manque à appartenir.

Les réalisations menacées de l'appartenance. Les trois niveaux articulés de l'appartenance

Se soucier de la réalité de l'appartenance amène les chercheurs à porter attention à un certain nombre de « lieux » où s'annonce l'existence persistante d'obstacles entravant l'exercice de *capacités* et l'obtention de *biens* promis à ceux qui pleinement appartiennent. Il est alors nécessaire de dégager le sens partagé, la grammaire⁸, qui soutient la manière dont, dans une société comme la nôtre, se comprend l'appartenance.

C'est une telle grammaire qui offre un ressort moral aux inquiétudes des sociologues et c'est depuis celle-ci que vont paraître les positions prises. En résumé, il est possible de dire que pour les auteurs des textes parcourus, l'appartenance, lorsqu'elle est se donne comme appartenance à une société démocratique, promet, promeut et attend trois réalisations (qui circonscrivent *trois niveaux d'appartenance*). Et qu'ainsi, on pourrait dire à raison que seul, pleinement et effectivement, appartient : (i) celui qui n'est pas mis, ou ne se met, à *part* parce qu'il *subit* une *assignation* ou parce qu'il *nourrit* par excès une *dissemblance* ; (ii) celui auquel les institutions offrent une *part* et qui

⁷ RICOEUR, P., « Autonomie et vulnérabilité », in *Le Juste* 2, Paris, Éditions Esprit, 2001.

⁸ « Grammaire » plus que seulement « sens » puisque ces modalités de « l'appartenir » sont articulées et ordonnées.

équitablement est inscrit dans leur jeu ; (iii) celui qui peut *prendre part* aux débats et *faire part* de sa voix en *paraissant* sur l'espace public.

Les enquêtes ouvertes par les différents sociologues ont spécifié cette grammaire de l'appartenance à partir de sa réalisation problématique. Il en est allé essentiellement de trois préoccupations semblant toucher de diverses manières à l'*origine* des enfants d'immigrés, lesquels verront paraître la menace d'être (i) coincés dans des nids communautaires, (ii) maintenus dans les positions originaires qu'occupaient leurs parents et (iii) forcés de n'entretenir qu'une parole publique de faible portée. Sur ces trois points se dégageront des cycles d'écriture tenus par la difficulté (i) de leur accès à une spatialité élargie et de l'état de la reconnaissance d'une commune humanité, (ii) de leur inscription égale dans les institutions et de l'effectivité d'une « mobilité sociale », (iii) de leur accès et de la portée de leurs voix dans l'espace politique⁹.

La crainte d'une propension communautariste (les « nids communautaires »)

Un premier mouvement d'écriture articula des inquiétudes relatives à une exacerbation des « différences » pouvant conduire à des formes de mise en demeure dans une *spatialité originarie*. Les modalités de cette mise en demeure, de même que le caractère de l'originarité, s'entendent de plusieurs façons, mais, quelle qu'en soit la forme de tels phénomènes témoigneraient de l'absence de reconnaissance d'une humanité absolument commune. En effet, si l'expression « mettre en demeure » signifie être rabattu en un lieu, elle désigne ici tout autant le fait d'être tenu par ce que commande l'attribution ou l'appréciation d'une différence quant à l'origine. Cela conduirait à la rétraction de la personne en une identification close et totalisante qui tiendrait dans une identité obligeante et exclusive et éloignerait ainsi l'horizon d'une « intégration ».

Attention était prêtée à des pratiques (institutionnelles, urbaines, politiques) et aux manières (des jeunes mêmes) porteuses de coupables effets de ségrégations spatiales ou d'enclosure en un territoire tout entier constitué sur une « originarité ». Ces pratiques et manières s'énonçaient assez généralement sur le mode de la réponse apportée, tant à des formes de « racisme » qu'à des attentes des pairs ou parents, valorisant avec excès un héritage communautaire, tramant un « nous » qui alimenterait la persistance d'une « différenciation ». Parurent alors des enquêtes qui prirent pour objet : les « bidonvilles », puis les « cités »¹⁰ s'annonçant d'abord comme « espaces disciplinaires »¹¹ puis menaçant de se « ghettoïser ». Il fut aussi singulièrement question de l'enfermement des personnes, et singulièrement des jeunes filles, dans de contraignantes exigences « communautaires »¹², et par là, des

⁹ On peut ici remarquer que ce qui au départ a été posé comme les trois réalisations effectives de l'appartenance dévoile un enchaînement ; chacune des trois promesses de l'appartenance prépare et s'offre comme la condition de réalisation de la suivante.

¹⁰ SAYAD, A., *Un Nanterre algérien, terre de bidonvilles*, Paris, Autrement, 1995 ; LALLAOUI, M., *Du bidonville aux HLM*, Syros, 1993.

¹¹ Pétonnet, C., *Espaces habités. Ethnologie des banlieues*, Éditions Galilée, 1982.

¹² Kepel, G., *Banlieues de l'islam*, Seuil, 1987.

restrictions de l'accès aux espaces publics, et le repli conjoint dans des « nids communautaires » où les jeunes s'abîmeraient dans un attachement défensif et immobilisant à *leur* quartier¹³.

En réponse à ces résultats alarmants, et tout en concédant l'existence réelle de problèmes spécifiques à la jeunesse immigrée, des auteurs tentèrent d'établir la relative innocuité de tels « nids communautaires », en démontrant notamment l'intégration progressive permise par des réseaux communautaires¹⁴, ou bien par le constat, intergénérationnel, d'une progressive « hybridation des pratiques quotidiennes, urbaines et domestiques »¹⁵. Toutefois, l'alerte pu être réactivée dès lors que ce danger de la mise en demeure s'identifiait plus clairement comme ne provenant pas tant des enfants d'immigrés que d'un environnement social et politique qui ne cesse de présumer du risque de la prédominance de leur « originarité » et de son actualisation en une vicieuse propension « communautariste ».

Aussi, un bon nombre d'efforts publics focalisés sur des spatialités spécifiées par leurs défauts ou leurs manques¹⁶, bien loin de réduire les maux en question, emporterait des processus de « stigmatisation »¹⁷. Ce qui se trouvait interrogé, c'était donc tout ce qui pouvait participer d'une mise à part s'apercevant, tout à tour, comme territorialisation, immobilisation ou enfermement appuyant, ou s'appuyant, sur le motif d'une origine. Toutefois, et c'est ce que nous signifie la valorisation de la figure de la « mixité » (qui emporte avec elle l'idée d'une composition harmonieuse, ou à tout le moins non-confliktuelle, des « différences »), il n'était pas question pour les sociologues d'appeler à éradiquer les « différences » sourdant de cette originarité autre. Mais seulement de se garder de leurs outrances et de leurs outrages ; bref d'éviter que l'origine ne condamne, ou ne soit le prétexte, à une mise en demeure, tant de l'« individu » que de sa « communauté ».

Le doute porté sur les institutions, l'inquiétude quand à ce qui constitue les inégalités

Dès lors que les risques de telles mises à part seraient contenues, il deviendrait possible de bénéficier de la réalisation de la première promesse de l'appartenance à la société. De celle-ci découlerait la possibilité de se rapporter à un monde commun tout en gardant une vue propre sur celui-

¹³ La concentration urbaine et communautaire des familles où figure une importante génération de jeunes, a préoccupé assez tôt les sociologues (Lagree, J.-C., *La jeunesse en question. Orientations de la recherche et sources documentaires en sciences sociales*, Paris, La Documentation Française, 1983). Elle fut bien vite rapportée au développement d'une petite et moyenne délinquance et à la difficulté de poursuivre une logique globale d'action collective (JAZOULI, A., *Jeunes de banlieues, violences et intégration, le dilemme français*, ADRI, 1990).

¹⁴ AMORIM RIBEIRO, J. PORTUGAL BRANCO, R. DE VILLANOVA, « Jeunes issus de l'immigration portugaise en région parisienne », in *Hommes et Migrations*, n° 1210, 1997.

¹⁵ Bekkar, R., Boumaza, N., Pinson, D., *Familles maghrébines en France. L'épreuve de la ville*, PUF, 1999.

¹⁶ Soit toute la gamme des « politiques de la ville ». Politiques qui spatialisent les interventions et indexent des territoires comme autant de zones prioritaires. Politiques, enfin, qui sont apprêtées au traitement local de certains problèmes dits urbains et visent en partie à enrayer les dynamiques « négatives » engagées par les replis communautaires.

¹⁷ DUBET, F. (dir.) *Ces quartiers dont on parle*, La tour d'Aigues, L'Aube, 1997.

ci, de pouvoir se tenir sur un espace public sans que l'origine n'en fasse un territoire communautaire¹⁸. Mais cette possibilité ne s'affermirait, et ne peut se faire concrète, que lorsque sont assurées l'*inscription* dans le jeu des *institutions* et l'*égalité*. C'est alors que s'ouvre le second cycle d'enquêtes des sociologues. Dans celui-ci, ils vont prêter attention à la réalité de l'inscription et interroger l'égalité.

Toutefois ces interrogations, en tant qu'elles se problématisent à la vue des torts faits aux immigrés eux-mêmes (et à l'exploitation qu'ils subissent), sont aiguillées par la hantise que les jeunes ne soient menacés d'une *mise en demeure dans la position* de leurs parents. Ainsi se dessine une double considération inquiète pour la « mobilité sociale » et l'accès *équitable* aux *biens* distribués¹⁹, cela même que doivent offrir des *institutions justes*. Paraissent alors des enquêtes ayant traits à l'école²⁰ puis aux mondes du travail²¹.

Du point de vue de la scolarisation de ces jeunes, l'alerte s'est d'abord posée sur l'idéologie républicaine. Il fut pointé à la fois sa difficulté à appréhender la diversité des cultures²² et, son exigence opiniâtre à vouloir « gommer les différences », ce qui, finalement, considérant l'effort imposant que cela demande, risque de produire l'échec et l'exclusion²³. Mais l'inégalité, autre motif d'alarme, peut aussi ne pas avoir partie liée avec une « différence » méritant de s'appeler « *culturelle* », au sens où ce serait plutôt les agents scolaires qui reconduisent continûment, au sein même des situations de classes, des formules de caractérisation nourries de stéréotypes « *culturalistes* », qui, d'emblée, déconsidèrent les jeunes « issus de l'immigration »²⁴. Et c'est bien leur lien de filiation qui apparaît comme autorisant la projection du stéréotype de « l'immigré ». Ces jeunes se verraient alors *de facto*, et de l'extérieur, *mis en demeure dans la position* antérieure de leur *pères* et, « *culturalisés* » de la sorte, ils s'en iraient remplir les filières reléguées²⁵.

Une semblable opération sera réalisée pour ce qui concerne l'inspection des institutions économiques, et notamment du marché du travail. Hypothèse sera faite qu'il en irait, outre des

¹⁸ BREVIGLIERI, M., « L'étreinte de l'origine. Attachement, mémoire et nostalgie chez les enfants d'immigrés maghrébins », *Confluences Méditerranée*, n° 39, 2001.

¹⁹ Sur ce thème de la mobilité sociale, voir par exemple : BORKOWSKIN, J.-L., « L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants », *Données sociales*, INSEE, 1990.

²⁰ Encadrant plus de vingt ans de littérature sur la question : ZIROTTI, J.P., 1979, *La scolarisation des enfants de travailleurs immigrés*, 2 tomes, IDERIC et BEAUD, S., *80% au bac... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, 2002.

²¹ VIPREY, M. & DEROCHÉ, L., *Conditions d'accès à l'entreprise des jeunes étrangers ou d'origine étrangère : nature des résistances*, rapport final pour le FAS, IRES, 1998 ; concernant les théories économiques de la discrimination : GHIRARDELLO, A., *Du goût aux croyances : quelles analyses de la discrimination ?*, doc. de travail, Paris X (FORUM), 2000.

²² LORCERIE, F., « La « scolarisation des enfants de migrants » : fausses questions et vrais problèmes », in P. DEWITTE (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*. Éditions La découverte, 1999.

²³ MALEWSKA-PEYRE, H., « les enfants de migrants à l'école », in LORREYTE, B., (dir.), *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, L'Harmattan, 1989.

²⁴ PAYET, J.-P., *Collèges de banlieue. Ethnographie d'un monde scolaire*, Armand Colin, Paris, 1995.

²⁵ « L'orientation [en lycée] professionnelle est symbole de destin groupal, de répétition de la condition du père, ce *zoufri* muet, perdu et souffrant » (PAYET, J.-P., « L'ethnicité dans l'école française. De la censure républicaine à la reconnaissance démocratique ? », *POUR*, 2000).

« handicaps objectifs »²⁶, de « processus discriminatoires » agissants au seuil du monde du travail²⁷. De là, et répondant à ces multiples alertes (adossées à des factualisations statistiques, certes rares, mais probantes d'inégalités), un certain nombre de dispositifs publics adressant spécifiquement le « *public* jeune issu de l'immigration »²⁸ seront mis en œuvre²⁹.

C'est alors que, prenant acte que les enfants d'immigrés sont encadrés par de nombreux dispositifs qui tentent de surseoir aux difficultés qu'on leur attribue, les enquêtes des sociologues prirent aussi pour cible tous les « lieux » qui, les constituant comme un « public » d'une action sociale ou éducative, font usage d'un équipement de catégories³⁰. Le débat touchant à l'usage de ce dernier, notamment au travers de la constitution catégoriale des « jeunes issus de l'immigration » a d'ailleurs alimenté de nombreuses controverses, surtout lorsqu'elle fut articulée au problème des modes de *politisation* de l'injustice sociale³¹. La ratification scientifique d'une telle catégorie, outre le fait de légitimer la mobilisation de critères de classement opérant sur la base d'une différence entre autochtone et étranger, détournant l'attention critique des rapports sociaux .

Une hantise transversale (la production de fâcheuses catégories)

Le problème posé par la constitution de catégories génériques se profile dans les analyses comme une *hantise durable* et *transversale*, et de fait elle survient à chaque cycle d'écriture. Si elle est documentée par de fâcheux précédents (« colonialisme ») ou d'indésirables contre-modèles annonçant

²⁶ TRIBALAT, M., *Faire France*, Paris, La Découverte, 1995. Dans une perspective génétique, une fois factualisée l'inégalité devant le chômage (DAYAN, ECHARDOUR et GLAUDE, « Le parcours professionnel des immigrés en France : une analyse longitudinale », *Économie et Statistiques*, n° 299, 1996), un certain nombre de « handicaps » socio-économiques furent mis en évidence. Ainsi, Viprey et Deroche (*op. cit.*) posèrent que, « à scolarité et milieu social équivalents », il y avait un « système d'emploi » différent à l'égard de la « génération des enfants d'immigrés ». Système d'emploi dont un dessin que l'on peut dire « handicapologique » ne permettait pas seul de rendre compte.

²⁷ BATAILLE, Philippe, *Le racisme au travail*, Paris, La découverte, 1997 ; RAGI, T., « Les jeunes issus de l'immigration et la question de l'emploi », BOURMMANI, M., (dir.), *Les discriminations à l'emploi. L'insertion des jeunes issus de l'immigration*, L'Harmattan, 2001.

²⁸ SIMON, Patrick, « Les jeunes de l'immigration se cachent pour vieillir. Représentations sociales et catégories de l'action publique » in *VEI Enjeux*, N°121, 2000.

²⁹ Ainsi du Parrainage à l'emploi et de la plupart des dispositifs des Missions Locales (DAMERVAL, C., « Le parrainage vers l'emploi des jeunes », in Bourmmani, M., (dir.), *Les discriminations à l'emploi. L'insertion des jeunes issus de l'immigration*, L'Harmattan, 2001). Des enquêtes montrèrent que les jeunes issus de l'immigration sont sur-représentés dans ces dispositifs d'insertion, notamment parce qu'il leur est difficile d'accéder aux dispositifs de contrat en alternance (DEROCHE & VIPREY, *op. cit.*).

³⁰ N'oublions pas que l'on a noté dans l'introduction que la littérature sociologique poursuit une histoire *se faisant* et participe à celle-ci. Ainsi les dispositifs équipés par les pouvoirs publics procèdent grandement des maux révélés et des dangers annoncés par les sciences sociales. L'on peut même dire que les sociologues en tiennent compte dans leur écriture.

³¹ Se reporter à NOIRIEL, G., « Les jeunes d' « origine immigrée » n'existent pas », in LORREYTE, B., (dir.), *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, L'Harmattan, 1989. Une telle topique a également été activée par A. Spire et D. Merllié, lors de la « controverse des démographes » (SPIRE, Alexis, « De l'étranger à l'immigré. La magie sociale d'une catégorie statistique », ARSS, 1999 ; MERLLIE, D. & SPIRE, A., « La question des origines dans les statistiques en France. Les enjeux d'une controverse », *Le Mouvement social*, 2000). Sur la biographie de l'engagement public des chercheurs dans cette controverse, voir STAVO-DEBAUGE, J., Prendre position contre l'usage de catégories « ethniques » dans la statistique publique. Le sens commun constructiviste, une manière de se figurer un danger politique », in LABORIER et TROM, *L'historicité de l'action publique*, PUF, 2002.

un futur redouté (« affirmative action » ou « communautarisme » anglo-saxon), sa prégnance tient grandement au fait qu'elle semble toujours, pour les sociologues, emporter le risque de rompre l'égalité ou d'enfermer dans un *caractère*³². Cela mettrait alors en danger tant le premier que le second niveau de l'appartenance. Le premier, parce que cette inscription emporte une *caractérisation* qui, en faisant le *départ* entre les personnes sur la base de leurs « origines », pourrait *prendre* ou *donner effet* à l'équivalent d'une mise en demeure dans une spatialité originaire. Quant au second, il en va de la crainte qu'un tel départ catégoriel ne devienne durable et se ne détermine dans l'érection d'un « statut » *spécifique* (faisant ainsi tomber hors du droit commun), voire *inférieur* ou, pour dire le mot qui fâche, « *minoritaire* ». Mais transversale plus encore puisqu'elle articulerait aussi des inquiétudes se rapportant au troisième niveau de l'appartenance.

Ce troisième niveau advient sur la base des deux autres. En effet, si l'appartenance s'indique tres classiquement comme effective en son intégralité dans l'activité politique, activité qui s'entend comme libre et égale participation à l'éclosion et à l'entretien d'une *communauté politique*, seule la réalisation des promesses contenues dans les niveaux qui précèdent permet et offre possibilité à celle-ci. D'un côté la « différence », lorsqu'elle ne se détermine pas en ségrégation ou dans l'impossibilité d'entrevoir un destin commun, et de l'autre, l'égalité effective, par où les personnes se reconnaissent mutuellement une égale capacité et une égale dignité à prendre part et à participer à un dialogue, ouvrent un espace pour délibérer et agir politiquement. Mais cette « différence », si elle n'est pas un obstacle à l'activité politique, peut toutefois, sous certaines conditions, entraîner des préoccupations à propos de diverses figures d'incapacités relatives à son occurrence.

Les enquêtes sur ces supposées incapacités, conduisant ce troisième cycle d'écriture, révélèrent un « contre-fort » : celui des *procédures* et *formats* par lesquels il est attendu que se plient les personnes avant que de se présenter à l'espace politique et d'y donner de la voix. Celui-ci a paru pour le moins étouffer des voix. Certains auteurs, soucieux du devenir et de la condition politique des enfants d'immigrés, ont cherché à montrer combien ce « contre-fort » semblait incapable de laisser s'immiscer ces voix et d'entendre ce qu'elles portaient³³. Ils entreprirent de critiquer ses exigences et de respecifier la compréhension, jusque-là entièrement accordée à une défiance, d'un « ethnique » qui, sur le chemin, est devenu *ethnicité*. À toute fin de redisposer les bases fiduciaires d'une participation, leur démarche semble appeler alors à sa reconnaissance, et même plus, à faire de l'ethnicité un phénomène qui ne se laisse comprendre que comme *demande de reconnaissance*. Mais, lorsqu'il s'agit de penser les modalités pratiques et logistiques de cette reconnaissance, survient à nouveau la question de la désignation catégoriale...

³² Par exemple, les formes « d'affirmative action » en appellent à l'établissement de « quotas » impératifs, lesquels entérineraient une différence « ethnique », au risque de la « naturaliser » comme différence « raciale » (DE RUDDER, V. et POIRET, C., « Affirmative action et « discrimination justifiée » : vers un universalisme en acte », in P. DEWITTE (dir.), *Immigration et intégration. L'état des savoirs*. Éditions La découverte, 1999).

³³ Voix dont l'absence a pu devenir à ce point inquiétante que l'on a vu des tentatives d'exhumation de conduites et de pratiques « culturelle », artistique ou même ludique auxquelles furent conférées des qualités politiques.

...et la hantise de celle-ci de faire retour. Car si certains posent que mener les jeunes vers l'activité politique suppose de leur *ménager* des conditions facilitant leur parution publique (cela passant par une *reconnaissance* de l'ethnicité), d'autres estiment que l'équipement même de cette reconnaissance ne serait pas sans générer de vicieuses propensions qui, à terme, pourrait miner la constitution de la communauté politique. Deux grands risques sont alors dessinés. Le premier consiste à estimer qu'une telle reconnaissance de « communautés » (« minoritaires » et d'une spatialité moins ample que la « communauté des citoyens » prescrite par D. Schnapper) pourrait emporter une fragmentation. Pour d'autres, l'actualisation de cette reconnaissance risquerait d'entraîner un étouffement de la pluralité en alignant les voix sur un standard « ethnique », standard qui plus est arrêté par les institutions, soit passant outre les formes d'autocompréhension des personnes passibles de cette « identité ». Par là, l'édification de la communauté politique serait viciée puisque certaines personnes seraient comme *obligées* à une *communautarisation* de leur voix pour prendre part au débat public, contrainte que d'aucuns jugent trop lourde puisqu'il en irait alors de l'étouffement de la capacité des personnes à être des « individus »³⁴.

Cette dernière incarnation de la hantise de la désignation catégoriale nous offre occasion de passer au second grand thème autour duquel l'écriture sociologique concernant la jeunesse et l'immigration s'est effectuée. Il s'agit de la question de l'« individu ». Il va de soi que ce thème est fort lié à celui que l'on vient d'explorer puisque, à ce qu'il semble, l'appartenance dans le genre de société qui est notre s'accorde à un « individu » et suppose, pour que se réalise une bonne communauté politique, que les personnes puissent apparaître et s'apparaître à chacune comme étant des « individus ».

Et l'on a d'ailleurs déjà et à plusieurs reprises rencontré cette figure de l'individu. Sachant que, l'une des manières par laquelle se déclarerait un défaut de reconnaissance de la pleine et entière appartenance de l'enfant d'immigré à la communauté, consisterait en ceci que jamais on ne l'adresserait et on ne le figurerait comme un « individu » mais toujours comme le *membre* putatif d'une « communauté étrangère », d'une « minorité », comme l'*objet* d'un souci, comme le *patient* d'une politique publique, comme le *personnage* d'un « problème public », etc. Toutefois, cette question de l'individu peut se voir traitée pour elle-même comme un second lieu où paraît la fragilité identitaire des jeunes « issus de l'immigration », ce que nous tenterons de montrer dans les paragraphes qui suivent.

³⁴ On reviendra ci-après sur ce qu'il convient d'entendre par « être un individu ».

2. Instancier la personne en tant qu'individu comme second horizon

Sur la base d'une triple spécification de « l'individu » comme *une façon d'être au monde*³⁵, une figure *morale*³⁶, et l'*instance* qui est doublement *considérée par le Droit*³⁷, les sociologues ont entrepris de montrer de quelles manières le *jeune*, et singulièrement lorsqu'il est un *enfant d'immigré*, semble ne pas être immédiatement reconnu, et ne pas se rendre reconnaissable, comme tel. Ainsi, ont-ils fait surgir des *vulnérabilités*, les empêchant d'advenir et de se maintenir au monde dans cet état où sont reconnues *responsabilité* et *autonomie*, par lesquelles ces jeunes-ci voient alors limiter et arrêter l'avènement et le déploiement des capacités qui fondent la *dignité* d'un *individu accompli*.

S'inquiéter de dépendance, d'influences, et de dominations qui déterminent une fragilité

L'écriture sociologique a rencontré deux grandes figures de vulnérabilité. L'une s'énonce comme *dépendance* qui retient l'avènement de cette agence individuelle, la seconde, résultante de la première, comme *fragilité*. Les dépendances prennent des traits variés et spécifient diverses limitations qui se disent comme (i) « *attaches* »³⁸ retenant l'élan qui emporte vers une *autonomisation*, (ii) *mises sous influences* ne faisant pas de la modalité « être un individu » une figure morale empêchant la personne de se positionner face à autrui depuis l'espace d'une *distanciation*³⁹, (iii) ou encore *dominations* mettant le jeune sous tutelle ou le privant des ressources qui soutiennent l'actualisation des pouvoirs s'offrant normalement à qui est reconnu autonome.

³⁵ Est, en ce sens, un « individu », celui qui est constitué comme une agence *autonome* dotée d'une *rationalité* et équipée des capacités à faire des *choix* et à les *poursuivre conséquemment* dans des *actions* et des *projets* qu'il peut *articuler* par la *parole*, mais aussi *réviser*.

³⁶ C'est-à-dire qu'il est convenu que la « façon d'être » décrite précédemment est le « lieu » d'une certaine dignité et une figure moralement valorisée, cela même qu'il faut *donc* faire advenir et que l'on doit attendre chez une personne.

³⁷ Enfin, et en quelque manière, la figure d'agent présumé, si ce n'est valorisé, par le Droit, est l'« individu » (comme porteur de responsabilités et de droits). Pour une exploration sur l'exigence contemporaine de faire advenir socialement la personne comme « individu » (responsable), on peut lire, si l'exigence provient des institutions d'aide à l'insertion L. PATTARONI, « Autonomie et dépendance. Le travail social comme institution de l'individu », *document de travail*, GSPM, 2001 et, si l'exigence provient des parents, CICHHELLI, V., *La construction de l'autonomie. Parents et jeunes adultes face aux études*, PUF, 2001.

³⁸ AURAY, N., 2000, *Politique de l'informatique et de l'information. Les pionniers de la nouvelle frontière électronique*, Thèse pour le doctorat de sociologie, EHESS.

³⁹ Laquelle permettrait d'apprécier des alternatives, de juger des attachements et ainsi d'actualiser des choix fondés en raison.

Des jeunes tenus par les aspirations de leurs parents et totalisés par leurs cultures

Les premières inquiétudes eurent partie liée avec la façon dont les parents des jeunes se voyaient appréhendés. Il était dit que ceux-ci déclaraient des *dispositions* se voyant saisies soit comme des « cultures » (qualifiées de « patriarcales », « holistes », « traditionnelles », etc.) dont on estimait qu'elles ne reconnaissent pas l'autonomie comme une « idée-projet »⁴⁰, soit comme un égard au futur très fortement nourri par un désir de retour, projet concernant la famille en sa totalité, et qui d'emblée aurait verrouillé toute possibilité pour les jeunes de fonder une vie qu'ils pourraient dire *leurs* puisqu'elle se trouverait alors comme différée, *passivement* subie plus que vécue car attendant de se réaliser *ailleurs*.

Sous l'effet de ces deux mises sous dépendances (comme « culture » incorporée et disposition à l'égard du futur), crainte fut nourrie que *l'éducation* parentale se conçoive essentiellement comme *préparation* au retour, emportant un contrôle fort de la progéniture, condamnant la constitution d'un « soi » se comprenant comme agence d'une « autonomie »⁴¹. Fera suite la constitution d'une autre préoccupation, la question religieuse et son corollaire spectral, « l'intégrisme ».

Sous l'influence d'une radicale hétéronomie et sous l'ascendance d'un néo-colonialisme

Cette religion (*l'Islam*) laisserait craindre une *mise sous influence*. Si ce n'est même une *subjugation* menaçant de rendre indisponible la personne à elle-même en ce qu'elle s'ordonnerait au souci de l'expansion d'une « communauté de croyants » dispensant une forte exigence *d'alignement* sur des conduites, éminemment ritualisées et dogmatisées, et appelant une totale *adhésion*⁴². Elle menacerait alors de donner lieu à une personne *assujettie* à d'exorbitantes *convictions* commandées par une impérieuse hétéronomie qui, de toute la hauteur de cette verticalité propre au religieux, écraserait tout examen critique et ne pourrait se vivre que comme passive et scrupuleuse adhésion.

Crainte encore de l'étouffement d'une autonomisation car les jeunes seraient le plus souvent pris dans des relations *asymétriques* de pouvoir qui transparaîtraient dans l'ensemble des façons par lesquelles la « société », et l'Etat, se porte auprès d'eux, alternant des modes de traitement qui se disent comme « paternalisme », « misérabilisme »⁴³. Les formes de l'action publique en témoigneraient, consolidant des relations où continûment s'exerce une *ascendance* et se reconduit un

⁴⁰ RICOEUR, *op. cit.*

⁴¹ Et non comme *membre loyal et honorable* s'efforçant d'accomplir une *conformité* à un groupe d'appartenance (« ethnique » ou nationale) au sein duquel parents et enfants se voient pris ensemble dans une « indivision familiale », SAYAD, A., « Les enfants illégitimes », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°25 et n°26-27, 1979.

⁴² ÉTIENNE, B., *L'islamisme radical*, Paris, Hachette, 1987 ; KEPPEL, G., *Banlieues de l'islam*, Seuil, 1987.

⁴³ CHARLOT, M. (éd.), *Des jeunes Algériens en France. Leurs voix et les nôtres*, Paris, CIEMM, 1981 ; COSTA-LASCoux, J., *De l'immigré au citoyen*, La Documentation Française, 1989.

enfermement dans des « coutumes » et des « mentalités » *fantasmées*, et recomposant, en définitive, l'essence d'une idéologie colonialiste⁴⁴.

Autonomisation ébranlée et estime de soi effondrée

Cette reconduction, ne faisant créance aux jeunes d'aucune capacité à prendre soin d'eux-mêmes, contribuerait à fragiliser leur « identité », les laissant au point d'être à la merci de l'effondrement de leur *estime de soi*. Cette inquiétude a emprunté plusieurs tours, d'abord celui d'une *crise d'identité* qui montrerait son ampleur au travers d'une *inclination* à des pratiques *déviantes*. Par impossibilité de stabiliser une « identité psychosociale cohérente » ni de « définir son appartenance à un groupe », le jeune résoudrait une « impossibilité d'insertion sociale » dans des conduites « délinquantes »⁴⁵. La fragilité qui étroit l'*adolescence*, laquelle s'énonce comme *crise* et *recherche* (de « sens », « d'identité »), serait, dans le cas des jeunes déchirés ou perdus entre des cultures dissemblables, *outrée*.

Cet incertain chemin de *construction* d'un « soi », par où pourra s'édifier une *estime* consolidant et relançant le processus *d'autonomisation*, affronterait de nombreux obstacles pouvant dévier sa course dans une *violence*. Violence d'autant plus captivante qu'elle offrirait de dérisoires et ponctuelles formes *d'exclamation* d'un « soi », condamnée par un environnement social et politique incapable de faire reconnaître la légitimité de son autorité, ni même de prendre réellement en compte les *aspirations* présentes. Si cet ébranlement de toute estime de soi ne déclencherait pas des conduites violentes ou « suicidaires »⁴⁶, il induirait soit des personnes clivées, paradant en public mais fuyant devant tout *engagement* demandant l'assurance d'une implication⁴⁷, soit l'« *invisibilisation* » d'une population entière, renonçant, par son silence, à se faire comprendre et à publier une souffrance⁴⁸.

De deux topiques sociologiques pour répondre des fragilités et (faire) recouvrir une dignité

Assez tôt, en articulant une thématization à nouveaux frais de la « culture », s'esquissèrent des gestes d'apaisement de la *mise sous dépendance* « culturelle » et familiale. En s'efforçant de montrer que la « culture » n'imprimait pas des *dispositions durables*, mais s'offrait plutôt comme un ensemble éparés, fragmenté, et évolutif, cette re-compréhension prît le chemin d'une opération de *dé-*

⁴⁴ FASSIN, D., « Les politiques de l'ethnopsychiatrie. La psyché africaine, des colonies britanniques aux banlieues parisiennes », *L'Homme*, n°153, 2000.

⁴⁵ MALEWSKA-PEYRE & al., *Crise d'identité et déviance des jeunes émigrés*, CFRES, La documentation française, Ministère de la justice, 1982. Ces figures de violence recevront, dans les 80's, une *teneur quasi-politique*, puisqu'elles seront thématisées comme des manifestations *expressives* et des demandes de reconnaissance, ou à tout le moins de « prise en compte ». Demandes ajournées car ne trouvant aucun mode de cadrage discursif et faisant face à un vide de « conflictualité organisée » (DUBET, *op. cit.*).

⁴⁶ BOUBEKER, 2001, *op. cit.*

⁴⁷ BEAUD, 2000, *op. cit.*

⁴⁸ Cette troisième figure, celle de *l'invisibilité* et du *renoncement au public*, semble porter à la lumière « l'immigration portugaise » (HILY, M.-A. & POINARD, M., « Un million de silencieux, les Portugais », *Politique aujourd'hui*, n° 4, 1984 ; DE VILLANOVA, R., « Digressions sur l'indicible, le secret et la séparation dans l'émigration », *Sigila*, n° 3, 1999.

substantialisation de la « culture ». Les inquiétudes diminuèrent ainsi à mesure que cette entité (la « culture ») perdait en *substance*, en *consistance* et en *clôture*, et par là, en capacité à se voir *transposée* telle quelle, sans perte ni ré-aménagement et donc aussi sans le *consentement* et la *participation* des jeunes.

Ainsi se trouvent accordés les éléments qui trameront un cadre partagé d'apaisement des inquiétudes qu'on peut appeler *topique du bricolage* et qui permet d'énoncer que les jeunes ne sont point de *passifs réceptacles* d'une « culture originaire » ni des complexes de *dispositions aliénées* (car de part en part définis par des *influences* et des *dominations*). Cette topique dispose de puissants opérateurs pour répondre aux alertes préalablement évoquées car elle signe une plus grande dotation des personnes en capacités cognitives et pratiques et parce qu'elle accorde une morphologie toute autre aux « cultures » et à ce pourquoi les personnes s'y trouvent tenues.

Vues depuis cette topique, les « cultures » paraissent comme des phénomènes *relationnels*, intrinsèquement dialogiques ou conflictuels (et par là vulnérables aux changements)⁴⁹. Leur « contenu » s'y dessine comme étant soumis à d'incessantes révisions résultant des relations avec d'autres « cultures », et le ressort de constitution de celles-ci ne se donne alors plus comme *loyauté* ou *passivité habituelle*, mais semble commandé par une *volonté (individuée) de différenciation*. Ainsi faite, la « culture » s'entend comme un *répertoire* d'éléments épars, une « *boite à outil* », au sein duquel des « individus » (et non des *membres appartenant*) *puisent* de quoi articuler des *styles* distinctifs et des manières de *paraître en public*.

L'élaboration de cette topique rencontra les nombreuses études qui documentaient la difficulté des parents à tenir les jeunes à distance de l'espace public, à juguler l'appel de la « modernité », et à faire prévaloir les motifs du « retour » et de la loyauté à l'origine⁵⁰. Les études donnèrent à voir de franches ruptures générationnelles et un éreintement progressif des entreprises de mises sous dépendances (en partie en ce que s'abandonnèrent les « projets de retour », non sans souffrance et malheur). Ce consentement à l'ancrage d'une vie sur les lieux de l'immigration se ressentirait dans le rapport des enfants aux institutions et l'inscription temporelle durable qu'il suppose⁵¹. Quant au constat de rupture générationnelle, et de l'improbable reconduction des valeurs transportées, il tramera l'arrière-plan de nombreuses alertes à propos d'une dangereuse « désaffiliation » et de « l'entre-deux » instables d'appartenances « disloquant » « l'identité » des jeunes. Ces préoccupations se verront précisément

⁴⁹ « En fait la différence culturelle, y compris pour les groupes les plus apparemment installés dans une définition immuable de leur identité, est *changement*, et non simple perpétuation » (WIEVORKA, 1996, *op. cit.*).

⁵⁰ Voir : SAYAD, 1979, *op. cit.* et BENSLAMA, F. et GRANDGUILLAUME, G., « Transformations de la figure du père et de la fonction paternelle », in *Le Père, métaphore paternelle et fonctions du père : l'interdit, la filiation, la transmission*, Denoël, 1989.

⁵¹ Ainsi : « Les enfants qui réussissent appartiennent à des familles qui se caractérisent par leur capacité à anticiper sur l'avenir, à dépasser la précarité propre à la condition présente de l'immigré » (ZEROULOU, Z., « L'école et les enfants d'immigrés : quel traitement ? », in LORREYTE, B., (dir.), *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, L'Harmattan, 1989).

apaisées depuis *la topique du bricolage*. Celle-ci, faisant de cet « *entre-deux* », à la fois l'horizon d'une condition *commune* et la figure attrayante d'un *Bien* qui se dit comme invitation « à la création » ou *métissage*⁵².

Malgré tout, cette topique du bricolage continue de se dresser sur la considération d'un fond d'asymétries ascendances, de manques et de contraintes. De ce fond, s'enlève une volonté têtue de se différencier en forçant les regards et les injonctions subis, et se génèrent des *habiletés* spécifiques pouvant même se voir grandies en une sorte de vaillante *polémologie du faible*. Les jeunes développeraient alors, dans et par leur *résistance* même, une *culture propre*. Ils disposeraient un *style* et un *langage*, faits de « performances verbales » et « de joutes oratoires » d'une haute technicité où se dévoilent des qualités expressives qui, magnifiant emprunts et détournements, laisseraient vie à des *individualités inventives*⁵³. La mise en œuvre de cette topique du bricolage, faisant paraître compétences et habiletés grandies au rang de « cultures » estimables, s'exerça particulièrement sur les façons d'habiter par la pratique et, par là, de s'approprier la ville (ou le quartier)⁵⁴.

Les sociologues informèrent aussi, en s'efforçant de montrer que les éléments mêmes qui levaient les inquiétudes (soit la *famille*, la *culture communautaire*, la *religion*) pouvaient devenir autant de *biens* et de *ressources* susceptibles de se voir *mobilisés* pour réaliser *plans* et *projets*, une *topique de la mobilisation*. Loin de seulement nourrir des *vulnérabilités*, « l'entourage familial (par exemple) n'apparaît pas comme un obstacle à l'ascension sociale qu'il s'agirait de surmonter pour échapper au poids des déterminants économiques, sociaux et culturels »,⁵⁵ il fournirait un lot de *ressources* oeuvrant pour la poursuite d'une *visée d'insertion* et d'*autonomisation*. Cette caractérisation en *ressource* de la « culture », réelle ou attribuée, se rendrait également possible lorsque les agents publics lui assurent un semblant de *reconnaissance*, car cette opération contribuerait à ouvrir des opportunités propres à nourrir des choix individuels⁵⁶.

⁵² L'on trouve une telle mise en valeur sous la plume de N. Guénif-Soulaimas : « En régime de rareté, elles inventent des manières d'être inédites, entre auto-limitation et *bricolage*, semblables en cela aux individus d'aujourd'hui, refusant le prêt-à-penser et l'abolition de leur identité. Jeunes, femmes, d'origine immigrée, elles incarnent toutes ces figures pour les dépasser... » (GUENIF-SOULAIMAS, *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Grasset, 2000).

⁵³ LEPOUTRE, *Cœur de banlieue. Codes, rites et langage*, Odile Jacob, 1997.

⁵⁴ Voir à ce propos : BEKKAR, BOUMAZA & PINSON, *op. cit.* Concernant les « pratiques de résistance des musiciens amateurs » (le rap figurant par exemple à la fois comme « demande de reconnaissance sociale » et une « invitation à la critique sociale »), voir par exemple GUINCHARD, « Contre la pauvreté et la lutte des places : les pratiques de résistance des musiciens amateurs issus des quartiers d'exil », in METRAL, J., *Culture en ville ou de l'art et du citoyen*, L'Aube, 2000. Sur le détournement des capacités normales du milieu urbain et notamment lors des pratiques de rassemblements, voir BOISSONNADE, J., « Pratiques d'agrégation juvénile et dynamiques du proche », *Les annales de la recherche urbaine*, n°90, 2001.

⁵⁵ SANTELLI, B., *La mobilité sociale dans l'immigration. Itinéraires de réussite des enfants d'origine algérienne*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 2001.

⁵⁶ MILLOT, V., « Culture, cultures et redéfinition de l'espace commun : approche anthropologique des déclinaisons contemporaines de l'action culturelle », in METRAL, *op. cit.*

Des bienfaits trouvés à l'engagement religieux

C'est au travers d'une composition de ces deux topiques que sera contrée la *mise sous influences* que l'exacerbation de la religiosité laissait à craindre. Il sera dit qu'il n'en va nullement d'une religiosité nourrissant la prétention, et ayant pouvoir, de régir la vie des jeunes et de les rendre indisponibles à eux-mêmes, car l'*engagement* religieux ne serait pas porté par d'exigeantes et intransigeantes *convictions* commandant un alignement sur un corps dogmatique de *croyances et de coutumes*. Il participerait d'une « modernité » et rendrait les jeunes à une *contemporanéité*, celle d'un mouvement qui a reconfiguré les modalités par lesquelles s'éprouve en France la religion, soit comme sentiment et confession ressortant d'un for intérieur fortement individualisé⁵⁷. Il en irait bien d'un « parcours de construction de soi qui inscrit dans la culture moderne de l'individu »⁵⁸, car cet islam serait beaucoup plus *choisi* qu'*hérité* et ne se laisserait plus comprendre comme préservation d'un patrimoine coutumier car il ferait appel à une « intelligence personnelle des fondements théologiques et spirituels de la pratique » excluant « la soumission ritualiste aux règles de l'observance »⁵⁹.

Dans le même temps, non contente de ne point enfermer les personnes dans des *influences* et des *dépendances* délétères, en ce que se fait jour un « processus d'*individuation* du croire », la religiosité sera mise en valeur comme dispositif de *réarmement* d'une estime de soi défaite. La religion, en paraissant comme un « répertoire »⁶⁰, une « boîte à outils » rendant disponible des éléments narratifs et des formules d'identifications, offrirait aux jeunes de quoi *puiser* là des objets et des formules qui, « bricolés » en de « petits récits croyant », supportent la reconstitution d'une *estime* et l'exercice d'une *affirmation de soi*⁶¹.

Toutefois, et l'on retrouve le même arrière-fond que précédemment, il reste que ces jeunes continuent de *subir* des formes d'ascendance et de contraintes sociales fortes, car cette voie semble s'emprunter à *défaut* de l'effectivité d'une *intégration* et sous le coup de la *vulnérabilité* induite. « Pour les jeunes les plus vulnérables aux menaces d'exclusion », la religion deviendrait « le lieu de la conquête possible de leur dignité et de la construction de leur individualité »⁶². Ce serait même là « le *seul* bien culturel et symbolique qu'ils puissent *spécifiquement* revendiquer face aux « français de souche » », lequel leur permettrait alors « de transformer l'exclusion subie en une différence volontairement assumée »⁶³.

⁵⁷ GAUCHET, M., *La religion dans la démocratie. Parcours de la laïcité*, Paris, Gallimard, 1998.

⁵⁸ HERVIEU-LÉGER, D., « Le miroir de l'islam en France », *Vingtième Siècle*, n° 66, avr.-juin 2000.

⁵⁹ « L'identité religieuse des jeunes a tendance à s'exprimer dans les termes d'une appropriation individuelle volontaire (...). Il y a une distanciation d'avec l'islam de la coutume » (BABÈS, L., *L'islam positif. La religion des jeunes musulmans en France*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1997).

⁶⁰ CESARI, J., *Musulmans et républicains. Les jeunes, l'islam et la France*, Bruxelles, Complexe, 1997.

⁶¹ « Devenir musulman c'est accéder à l'estime de soi-même en même temps que se doter d'une identité socialement reconnaissable », (KHOSROKHAVAR, F., *L'islam des jeunes*, Paris, Flammarion, 1997).

⁶² HERVIEU-LÉGER, *op. cit.*

⁶³ *Ibid.*

De la violence et de l'injustice du détachement jusqu'ici requis.

Mais une préoccupation commune émergea à propos de l'appel au *détachement* qui semblait accompagner l'exigence d'*autonomisation*. De gré à gré s'aperçurent les dangers d'un *détachement* si drastique qu'il abîmerait les jeunes dans un *déchirement* en ce qu'il comporterait une, implicite, clause de *condamnation* et de *reniement* de la culture d'origine. De la sorte, la personne ne se trouverait pas menée à un état d'*individu* susceptible d'assurer son autonomie, elle serait plutôt laissée dans un *flottement* ou affectée d'un *déchirement*, se disant comme « rupture », « conflit générationnel » et cassure intra-familiale, qui viendrait à se radicaliser car, plus qu'un simple défaut de reconnaissance entre parents et enfants, se déposerait un complexe d'émotions négatives.

Accaparés par leur souffrance, les parents n'induiraient auprès de leurs enfants que commisération apitoyée ou ressentiment et vaudraient comme repoussoir, ne sachant figurer des modèles qui inscrivent une autorité crédible et reconnue. Autorité et crédibilité également perdues par une « société » qui, n'ayant jamais réalisé ses promesses d'intégration, n'apparaîtrait que comme une source de mépris, incapable de fournir des « affiliations » qui ancrent dans des collectifs durables et créditeurs de prises sur l'avenir. Ne se profileraient alors qu'une modalité d'attachement, celle qui arrime au « groupe de pairs » du quartier. Se constituant sur un rapport *territorial* à l'environnement et emmenant la valorisation d'une ethnicité de « confrontation » nourrie de *ressentiment social* et de *fierté locale*, le « groupe de pair » ne consoliderait pas un individu. Bien au contraire, la mise à distance du quartier et l'autonomisation se lisant comme *trahison*, celui-ci engendrerait une forme vicieuse de *dépendance*.

Il est des voix qui, plus fortement encore, condamneront l'exigence de *détachement*, et son corollaire d'*écrasement* de l'appartenance culturelle originelle. Il en va ainsi du courant de l'ethnopsychiatrie et notamment des travaux de T. Nathan. Fort tôt, ce courant vît, dans cette demande de détachement et d'individuation, une puissante arme de « guerre » contre les « cultures » des personnes migrantes et une formidable machine à faire *souffrir*⁶⁴. De cette manière, et l'ethnopsychiatrie en est une version outrée, s'ouvrit une inquiétude à propos des traitements de *l'appartenance culturelle*. Et c'est par ce moyen que se posa la question de la *moralité* et des *effets* du *détachement* jusque-là doublement requis et valorisé, puisqu'il incarnait le terme de *l'intégration* et le plus sûr chemin d'avènement de cette *digne* figure de *l'individu*.

⁶⁴ NATHAN, T., *Nous ne sommes pas seuls au monde*, Les empêcheurs de penser en rond, 2001.

Donner lieu aux appartenances et agir sur les discriminations, le sujet de droit

Notre brève exploration s'arrête sur le *sujet de droit* car c'est là que s'achèverait et s'assurerait l'autonomie et l'égalité. En outre, terminaison du parcours puisqu'ici, en ce point nodal du sujet de droit, se conjoignent et se réalisent la pleine appartenance à la communauté et l'effectivité de l'éclosion et de la reconnaissance d'une autonomie et d'une responsabilité. Enfin, il convient de souligner la congruence forte entre la mise en avant du sujet de droit et la forme de société valorisée qui semble par là s'annoncer. Soit, une société d'individus égaux, auxquels la capacité de poursuivre des *biens* variés est offerte et protégée.

C'est sur le double fond d'une reconsidération de ce à quoi peut *légitimement* prétendre un *individu* que le « modèle d'intégration » se verra progressivement contesté et largement critiqué. Cela, car il ne manquerait pas de ralentir (et de négliger) la mise en œuvre de politiques aptes à circonscrire et à lutter contre les discriminations⁶⁵. Un appel sera lancé à la mise en œuvre de nouvelles modalités de *prise en compte* d'appartenances jusque-là jugées « entravantes ». Il s'agirait alors (i) d'assurer aux personnes que la *publicisation* (ou *expression*) des appartenances qui pour elles comptent ne les exposeront pas à des *discriminations* et (ii) de ménager des espaces pour leur *donner-lieu et droit*.

Ainsi, le droit vient à être interrogé, sur des domaines allant, suivant une certaine chronologie, de la sécurité publique à l'éducation, puis au monde du travail, et depuis la révélation des *torts* faits aux enfants d'immigrés. Et les sociologues de s'inquiéter de l'équipement de politiques capables de *faire droit, d'encaisser*, et de *soutenir* ces fragiles identités. Mais, une fois déclarée l'ampleur des torts, que les enquêtes peinent toutefois à objectiver (à défaut de s'autoriser à faire usage de catégories appropriées), les chercheurs vinrent alors buter sur les *exigences pragmatiques et logistiques* d'une politique de lutte contre les discriminations toute entière apparée à un droit qui ne peut témoigner de sa *puissance* que si le compte des origines ou de la « race » est tenu.

Face à ces questions, les sociologues semblent aujourd'hui se trouver dans une situation qui laisse inachevée la « requalification » de la politique d'intégration en politique de lutte contre les discriminations⁶⁶. Tout à la fois parce qu'ils se trouvent sous l'emprise de la hantise d'une spécification catégoriale et parce que la consistance qu'ils donnent maintenant à la « culture », ou à la religion, ne la rend pas apte à être adressée et prise en compte par le droit, et surtout ne permet plus d'apercevoir en quoi elle est un *bien* auquel les personnes peuvent se montrer attachées, méritant d'appeler un *respect* que seul le *droit* est à même de garantir.

⁶⁵ Un point sur cette position est fait dans CALVES, G., « Pour une analyse (vraiment) critique de la discrimination positive », in *Le Débat*, n° 117, 2001 ; voir aussi : STAVO-DEBAUGE, J., « *Empêtré dans l'entre-deux. D'une politique de l'intégration à une politique de lutte contre les discriminations* », GSPM, doc. de travail, 120 p., 2002.

⁶⁶ LORCERIE, F., « La lutte contre les discriminations ou l'intégration requalifiée » in *VEI Enjeux*, N°121, 2000.